

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans cette guerre, l'action politique a joué un rôle important et l'on peut croire qu'il en serait sans doute encore de même dans une lutte nouvelle. L'auteur a tenu compte de cet élément et c'est à ce point de vue que son œuvre s'adresse aussi bien au public civil qu'au public militaire. En France d'ailleurs, depuis 1870 surtout, comme en Allemagne, les questions militaires ont pris une si grande place dans les préoccupations de la nation toute entière, qu'il est inutile d'insister sur l'intérêt que ne peut manquer d'éveiller un ouvrage destiné à élucider des problèmes dont peut dépendre l'avenir des deux peuples.

En ce qui concerne le public belge en particulier, l'ouvrage traite complètement la question plus ou moins romanesque de l'extension de la guerre sur ce territoire. Mais il se distingue des travaux précédents sur le même sujet en ce qu'il ne l'envisage pas au point de vue des obligations qu'impose à la Belgique le maintien de la neutralité, c'est-à-dire dans le but de démontrer une thèse ou l'autre concernant les nécessités de la défense nationale. Ne s'occupant que de la situation réciproque de l'Allemagne et de la France, l'auteur examine l'idée de diriger les opérations par la voie de la Meuse en considérant exclusivement les intérêts de ces deux puissances. Cet examen l'amène naturellement à apprécier l'influence que les dispositifs de défense proposés à Liège ou à Namur, auraient sur la question, et celle-ci se trouve ainsi traitée indirectement et sans parti pris par les polémiques qu'elle a soulevées. Les conclusions sont d'ailleurs discutables.

Il va de soi que ce n'est pas seulement les éventualités qui se rattachent à la violation du territoire belge qui sont considérées. Celles concernant la Suisse le sont aussi dans la partie qui traite de la frontière française contiguë.

Enfin, le concours que l'armée italienne pourrait donner à l'Allemagne est aussi examiné au point de vue de l'influence qu'il aurait sur les manœuvres défensives ou contr'offensives des Français, ainsi qu'à celui des conséquences qui en résultent pour leur système de défense.

On voit, disent les éditeurs, que l'œuvre s'adresse en général à tous ceux qui comprennent que la connaissance de la situation militaire exacte des diverses puissances de l'Europe est un des éléments essentiels, si pas, de nos jours, le plus essentiel, de la politique internationale.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Par circulaire du 25 février écoulé, le Département militaire suisse prescrit ce qui suit au sujet de l'échange des pantalons, du manteau, ainsi que du sabre portés par les sergents-majors et fourriers de

troupes montées qui passent dans les compagnies de position de landwehr :

Les sergents-majors et fourriers de l'artillerie de position sortant des troupes montées recevront dorénavant à leur passage dans la landwehr et en échange d'une paire de pantalons garnis de cuir qu'ils possèdent, une paire de pantalons de canonnier aux frais de la Confédération. S'ils possèdent deux paires de pantalons garnis de cuir, ces sous-officiers auront le droit d'échanger également la seconde paire contre des pantalons de canonnier ; celle-ci devra toutefois être prélevée sur la réserve cantonale des effets d'habillement déjà usagés. Ils auront de même le droit d'échanger leur manteau contre une capote de la réserve des effets sus-dite.

Les prescriptions de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 mai 1883, touchant l'armement des sergents-majors de l'artillerie de position des dix premières années de l'élite avec le sabre de sergents-majors (modèle 1883) sont étendues à tous les sergents-majors d'élite de l'artillerie de position qui seront armés du nouveau sabre à leur prochain service.

Les sabres avec dragonne en laine seront fournis aux cantons par notre section administrative du matériel de guerre ; en revanche, les ceinturons ainsi que les porte-sabres (porte-fourreaux de bayonnettes), seront prélevés de la réserve des effets d'équipements rendus.

Quant aux fourriers de l'artillerie de position, élite et landwehr, ils ne seront armés que du sabre-scie. Les fourriers de troupes montées transférés dans les compagnies de position de la landwehr seront pourvus de sabres-scies et de ceinturons en bon état et provenant de la réserve d'armes.

Les sabres avec ceinturons et les revolvers avec accessoires rendus par les sous-officiers montés à leur passage dans les compagnies de position de la landwehr, sont remis à la réserve d'armes blanches.

En date du 29 mars écoulé, les modifications ci-après ont été apportées au tableau des écoles militaires de 1884.

Ecole de recrues d'infanterie I, Lausanne. (5/13 mai — 28 juin).

Le canton de Vaud y enverra la moitié de ses recrues, plus un supplément de 75 recrues.

Le canton de Vaud fournira trois cadres de compagnies au lieu de deux.

Le canton de Genève n'y enverra ni cadres ni recrues.

Ecole de recrues d'infanterie II, Lausanne. (7/15 juillet — 30 août).

Le canton de Genève y enverra toutes les recrues incorporées au 10^e bataillon, plus les recrues trompettes et tambours.

Le canton de Vaud n'y appellera que deux cadres de compagnies au lieu de trois.

Le canton de Vaud y appellera le reste de ses recrues d'infanterie.

Ecole de recrues d'infanterie I, Colombier. (14/22 avril — 7 juin).

Le canton de Berne y enverra les deux tiers de ses recrues d'infanterie de la II^e division.

Deux cadres de compagnie au complet, plus le cadre d'état-major de l'école qui aurait dû être fourni par le canton de Genève.

Le canton de Genève n'y enverra ni cadres ni recrues.

Ecole de recrues d'infanterie II, Colombier. (13/21 juin — 6 août).

Le canton de Berne y enverra le tiers, soit le reste de ses recrues d'infanterie de la II^e division, plus un cadre de compagnie seulement.

Le canton de Genève y enverra toutes ses recrues d'infanterie appartenant à la II^e division, à l'exception des recrues trompettes et tambours qui seront envoyées à l'école de recrues II à Lausanne.

Le canton de Genève y enverra un cadre de compagnie complet.

La présente décision est communiquée aux cantons intéressés et aux chefs d'armes et de service.

En outre, l'école d'administration qui devait avoir lieu à Genève a été transférée à Fribourg ; le cours de répétition du bataillon n^o 10 de landwehr est ajourné jusqu'à nouvel ordre et les recrues genevoises d'armes spéciales des premières écoles ont été ajournées aux écoles suivantes.

Berne, avril. — Nos parages militaires fédéraux sont en voie d'élaboration d'un assez joli nombre d'imprimés. Outre les affaires courantes habituelles de la saison, il y a diverses modifications et adjonctions au tableau des écoles, et plusieurs révisions plus ou moins importantes et que les uns disent urgentes, par exemple :

Révision de l'ordonnance et tableaux de mobilisation de 1879.

Révision de l'Instruction sur les contrôleurs d'armes du 2 juillet 1875.

Révision du tour de service, du 11 décembre 1875, des cours de répétition de bataillons, régiments, brigades, divisions, etc., pour faire davantage de grandes manœuvres de campagne.

Révision de l'Instruction pour les états-majors des corps de troupes combinés.

Révision du code pénal militaire fédéral du 27 août 1851, sur le chantier depuis 1876, par les soins d'une commission dont M. le professeur Hilty est le savant et laborieux rapporteur.

Révision de l'ordonnance de 1863, sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique militaire préparatoire dans toutes les

écoles, projet fort intéressant et qui mérite d'être connu et étudié (voir notre numéro de ce jour, page 121).

La *Répartition de l'armée* suisse pour 1884 a paru à la date du 15 mars écoulé, dans la forme ordinaire, en allemand avec caractères français. On y remarque encore beaucoup de lacunes qui seront comblées, il faut l'espérer, dans le courant de l'année.

A cette occasion rappelons qu'un des plus intéressants spécimens de cette Répartition est fourni par les tableaux de pattes d'épaules de la manufacture Moser à Herzogenbuchsee.

En réunissant par division sur un grand carton blanc et dans leur ordre de bataille les pattes des divers corps, portant leurs numéros par unités, on embrasse, d'un seul coup d'œil, tout l'ensemble d'une division ou même de l'armée, et l'on se grave aisément dans la mémoire — ce qui n'est d'ailleurs pas chose facile — les couleurs et nuances donnant, avec les numéros y relatifs, l'indication distinctive des divers corps de troupes.

Le Conseil fédéral a réglé la question des drapeaux. Il a introduit la croix héraldique, mais il a maintenu les noms des cantons et la cravate aux couleurs cantonales.

Genève. — Un grand tir national sera donné à l'occasion de l'inauguration du monument du général Dufour, sous les auspices et au bénéfice du Comité d'organisation de la fête, avec le concours des Sociétés de tir : les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, la Société de Tir de campagne des sous-officiers de Genève et la Société militaire des Carabiniers genevois, au stand de la Coulouvre-nière, les 30, 31 mai et 1^{er} juin 1884.

Nous ne pouvons que recommander chaleureusement à nos lecteurs l'appel patriotique adressé par le Comité dans les termes ci-après :

Chers concitoyens ! — Chers confédérés ! Le 2 juin prochain sera pour la Suisse et, en particulier, pour notre République de Genève, un jour de grande fête nationale.

C'est ce jour-là que la Patrie Suisse tout entière inaugurera le monument qu'elle élève à la mémoire de celui qui a joué un rôle si important dans notre histoire contemporaine ; nous avons nommé le général Dufour. Désireuses, d'une part, de venir en aide au Comité d'inauguration du monument Dufour ; désireuses, d'autre part, de donner à cette fête tout l'éclat qu'elle mérite, les Sociétés de tir sus-nommées ont décidé de donner, à cette occasion, sous le patronage du Comité Dufour, un grand tir national.

Dans ce but, un Comité composé de délégués des trois Sociétés a été chargé de l'organisation de ce tir, et c'est ce Comité qui vient aujourd'hui s'adresser à vous, chers concitoyens, pour vous prier de le seconder dans la tâche qu'il a entreprise.

Est-il besoin de vous rappeler ce qu'a été pour la Suisse le général Dufour ? Est-il besoin de vous dire ce qu'il a été pour nos Sociétés de tir ? Non seulement il fut un des fondateurs de plusieurs d'entre elles, mais il s'intéressait encore à leur prospérité, les aidant de ses

conseils et les encourageant par des dons. Chers concitoyens ! — Chers confédérés ! Connaissant l'empressement avec lequel vous répondez à l'appel de vos concitoyens chaque fois qu'il s'agit d'une œuvre patriotique, nous avons la certitude que notre voix sera entendue, car la Suisse n'aura peut-être jamais célébré une fête plus grandiose, plus éminemment nationale, que celle que nous prépare le Comité d'inauguration du monument Dufour.

Les sociétés de tir, les sociétés particulières, tous les citoyens auront à cœur de contribuer, selon leurs moyens, à la réussite de notre tir en nous envoyant des prix d'honneur pour orner notre pavillon des prix. Nous savons que plusieurs sociétés ont déjà voté des subsides importants dans ce but, et, très prochainement, nous publierons une première liste des dons d'honneur qui nous seront parvenus.

Hâtez-vous donc, chers concitoyens, chers confédérés, de nous adresser vos dons, et préparez-vous à venir en grand nombre prendre part à ce tir, afin que cette partie toujours si importante de nos fêtes nationales soit digne de cette grande manifestation par laquelle Genève célébrera la mémoire d'un de ses illustres enfants.

Vive Genève ! Vive la Confédération suisse !

Le Comité de fête du monument du général Dufour : *Aubert*, L., ancien colonel-divisionnaire, président ; *Tognetti*, H., ancien président du Conseil administratif, vice-président ; *Chenevière*, Arthur, conseiller national, trésorier ; *Bousquet*, A., 1^{er} lieutenant, secrétaire.

Le Comité du tir : *Frutiger*, Max, président, délégué du Comité de fête ; *Wisard*, Victor, vice-président, président des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation ; *Vettiner*, J., vice-président, président de la Société de tir de campagne des sous-officiers ; *Pittard*, H., vice-président, président de la Société militaire des Carabiniers ; *Salchli*, Henri, secrétaire général du Comité du tir.

Vaud. — Le Comité des prix du Tir cantonal vaudois à Payerne en 1884 adresse aux Sociétés de tir, aux tireurs et amis du tir l'appel suivant :

Le Tir cantonal vaudois aura lieu en août 1884, à Payerne.

Il y a 34 ans déjà, la vieille cité de Berthe recevait les tireurs vaudois et confédérés. Aujourd'hui encore, nous nous préparons à vous offrir une réception à la fois simple et cordiale, cela dans les mêmes sentiments de confraternité qui inspirent toutes nos fêtes nationales.

Quoique petite localité, Payerne fera tous ses efforts pour répondre dignement à votre confiance. Notre tâche est grande ; mais, heureusement, nous connaissons vos sentiments bienveillants et généreux, auxquels nous faisons aujourd'hui un pressant appel, en vue de recueillir des dons d'honneur, soit en espèces, soit en nature, destinés à orner notre pavillon des prix, en même temps qu'à maintenir et encourager l'émulation au sein des participants à cette lutte pacifique, à contribuer, en un mot, à la pleine réussite de cette fête patriotique.

Amis, tireurs, sections de tir des cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Berne et de la Suisse entière, Payerne,

L'antique cité de Berthe vous convie à cette réunion d'hommes libres et à cette lutte d'hommes forts, armés pour leur pays.

Payerne, 20 février 1884.

Le président, Michel GIVEL. *Le secrétaire*, Alphonse KURZ.

P.S. La liste des prix monte actuellement à 10,388 fr. 75.

France. — On nous écrit de Paris le 18 mars 1884 :

Le général Vuillemot, chef d'état-major général, atteint par la limite d'âge, a fait ce matin remise de son service au général Ferron, sous-chef d'état-major.

Le général Ferron remplira les fonctions de chef d'état-major jusqu'au mois de juillet 1885, époque à laquelle il sera promu général de division et nommé titulaire comme chef d'état-major général.

Il n'y a donc pas lieu à une nomination. Le choix du général Ferron arrêté par le ministre de la guerre sera soumis au conseil des ministres ; mais aucun décret ne sera rendu.

On avait parlé pour remplacer le général Vuillemot des généraux Lamy, Davenet, Villette, Bardin, Tricoche, Galland, Henrién, Villette, etc.

Mais ces généraux, pour être des républicains avérés, ne remplissaient pas les conditions nécessaires à un chef d'état-major général.

Quant aux généraux de Miribel, de Cools, et un ou peut-être deux autres qui s'imposaient par leur mérite reconnu, il ne pouvait en être question.

Comment parler de l'état-major général sans parler du général de Miribel ? Son nom s'imposait à la discussion ; c'est le premier qui s'est présenté, mais c'est aussi le premier qu'on a écarté. Qui aurait pu oublier l'immense soulèvement qui s'est produit contre M. Gambetta lorsque le grand patriote, uniquement soucieux de l'intérêt de l'armée et de la défense nationale, a nommé le général de Miribel chef de l'état-major général ? L'indignation a été bruyante. Est-ce parce que le général de Miribel était en-dessous de l'emploi qui lui était assigné ? Nullement ; personne ne contestait qu'il en était le plus digne. Assurément M. de Miribel n'est pas un de Moltke, ses qualités ne sont pas sans défauts, il n'est pas à l'épreuve de la critique, mais il est incontestablement *primus inter pares*.

Le ministre de la guerre d'alors était le même qu'aujourd'hui, C'était le général Campenon. Ayant eu à défendre M. de Miribel devant la Chambre, il a revendiqué fièrement la responsabilité de son choix. — J'ai donné l'ordre, a-t-il dit, à M. de Miribel de prendre la direction de l'état-major général ; « il a obéi correctement ». Le ministre couvrait son subordonné de sa personne et, ce qui est plus courageux, de son portefeuille.

Mais le général Campenon n'est pas le *tenacem propositi virum*. Gambetta n'est plus. Et le ministre, ne se sentant plus soutenu, n'a pas osé affirmer son choix.

N'est-ce pas assez que le général de Miribel soit désigné comme major général en cas de guerre ? Pour lui préparer sa tâche, il faut le mettre, et on le met, effectivement, à la porte des bureaux du ministère. Passons au général de Cools. M. de Cools est un homme de grand mérite, d'un esprit sérieux, méthodique, ordonné, sensé et pratique, d'une instruction variée et solide.

Oui, mais M. de Cools passe pour fréquenter des « réactionnaires ». Et, de plus, il est le gendre d'un ancien ministre belge qui eut contre lui le parti libéral. Un tel mariage est un vice redhibitoire.

On parlait également du général Fey. Mais il est le gendre du fameux M. Schneider.

Amour, tu perdis Troyes !

Encore un éliminé par l'hymen !

Le général Ferron a, lui aussi, des qualités d'un ordre fort élevé ; mais est-il fait pour l'état-major général ? Ne trouverait-il pas ailleurs un emploi plus utile de ses facultés ? Il n'est peut-être pas, dit-on, assez pénétré de cette vérité que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Dans sa main toujours active, le plan de mobilisation présente un mouvement perpétuel. Le général Ferron change le plan arrêté avant d'en avoir fixé un autre. Ses corrections manquent de patience. De là vient que son travail a quelque chose de décousu, si on nous permet le mot. C'est un travail sans cesse sujet à des reprises. Jamais il n'aboutit au *ne varietur*, qui serait si désirable en pareille matière, au moins jusqu'au jour où tout un ensemble complet aurait pu être substitué à un autre. Voilà pourquoi le général Ferron n'est pas encore l'homme que l'on désirait.

Il est nommé. L'armée qui connaît ses généraux comme on se connaît entre hommes de lettres ou artistes, l'armée qui sait très bien le fort et le faible et, suivant le mot de Napoléon, le tirant d'eau de chacun, l'armée s'inclinera mais elle regrettera la faiblesse du ministère de la guerre.

— L'armée et le pays accueilleront avec satisfaction, dit le *Progrès*, les nominations qui viennent d'être faites dans les commandements de corps d'armée. Conformément à nos prévisions, le général Saussier, appelé au gouvernement de Paris, est remplacé par le général Davout, à la tête du 19^e corps, le général Billot prend le commandement du 1^{er} corps et le général Carteret-Trécourt conserve celui du 14^e et du gouvernement de Lyon.

Allemagne. — *Exercices de siège à Coblenz.* — Du 3 août au 6 septembre, des manœuvres de siège seront exécutées sous la direction du lieutenant-colonel Eckert aux environs de Coblenz. Des applications pratiques des procédés recommandés dans la guerre de siège auront lieu en même temps, par analogie avec ce qui a eu lieu l'an dernier à Graudenz. Les troupes désignées pour prendre part aux travaux de siège seront cantonnées.

Fortifications de Posen. — La construction des forts détachés de Posen est terminée. En ce moment, pour accroître la valeur défensive des ouvrages, on procède à l'érection de nouveaux terre-pleins hauts de batteries dont les pièces sont destinées à battre les intervalles entre les forts. Les nouveaux forts sont reliés entre eux et avec la commandantur au moyen de lignes télégraphiques souterraines.

Russie. — *L'Invalide russe* signale les exercices de tir de combat qui ont eu lieu l'année dernière sur le champ de manœuvres du camp de Krasnoe-Sélo.

Ces exercices se distinguent par l'emploi d'un appareil qui permet de tirer à 2,200 pas au lieu de 1,500 avec le fusil d'infanterie actuel. Le but est d'agir sur le moral des réserves de l'ennemi, fussent-elles couvertes par des bois ou par les variations du terrain. On emploie à cet effet un bataillon ou une section détachée, aussi longtemps que sa position n'est pas compromise, en se servant du feu indirect.

On a essayé en même temps un nouveau système pour approvisionner de munitions la chaîne des tirailleurs. Les soldats que l'on détache pour aller chercher des cartouches ne reviennent généralement pas ou ne peuvent retrouver leur section. Voici comment le lieutenant-général Notbeek résoud ce difficile problème de l'approvisionnement.

L'officier commandant la section des tirailleurs, dès qu'il s'aperçoit du manque de cartouches, se tourne vers la réserve, répète plusieurs fois à l'homme chargé des signaux, le signal de « feu rapide » au lieu de l'ancien *pas de course*, ce qui signifiera dans ce cas, d'apporter des cartouches. Les autres hommes de communication se transmettent plusieurs fois le signal.

L'officier commandant la réserve désigne alors trois ou quatre soldats qui prennent en paquets dans leurs poches, dans leur manteau, dans leur képi ou tout autre récipient, les paquets qu'on leur délivre en les disposant de manière à ce que les cartouches ne tombent pas pendant la course. Ils se rapprochent alors de la chaîne, ils se jettent à terre et lancent leurs paquets vers les chefs de groupes, qui, restant couchés, les jettent à leurs hommes pour que ceux-ci se les transmettent.

Les porteurs de cartouches restent d'abord en place, puis au premier mouvement de la chaîne se confondent avec elle.

Le *Militær Wochenblatt* met en doute la valeur de ce système et en note deux inconvénients : la répétition fréquente des signaux, car le défaut des cartouches ne se produit pas partout simultanément, et l'indisponibilité d'une foule de gens, placés à dix pas de la chaîne et exposés au feu de l'ennemi, sans que leurs fusils soient utilisés.

D'après l'*Invalide russe*, les approvisionnements se sont effectués en sept ou dix minutes, mais, pendant la transmission des paquets sur la chaîne, les cartouches sont tombées. On y remédiera par un autre système de paquetage.

Le signal a été donné par tous les hommes de communication, mais il a fallu que les premiers le répétassent plusieurs fois.

Egypte. — Au Soudan, la situation des Anglais reste précaire. Osman-Digma a de nouveau concentré ses forces à proximité de Souakim. Quant à Gordon-Pacha, il est toujours bloqué à Khartoum, et l'on a peu de nouvelles de lui depuis le 15 mars. On espère pourtant qu'il pourra tenir jusqu'au mois de mai et profiter alors de la première crue du Nil pour s'échapper avec sa garnison.

